



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mutuelles

Question écrite n° 93418

## Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les éventuelles dérives des réseaux de soins ouverts. En effet, de nombreux assureurs ou mutuelles font appel à des plateformes spécialisées chargées de sélectionner des opticiens partenaires. Certes, ces réseaux répondent à la demande de lunettes bon marché produites en France. Cependant, il est nécessaire de veiller à ce que ces réseaux de soins garantissent la liberté de choix des opticiens. Or les patients, afin d'être remboursés correctement, sont contraints de se rendre dans l'un de ces magasins précis, ce qui altère leur liberté. Ainsi, il souhaiterait savoir dans quelle mesure le Gouvernement compte agir pour éviter les dérives de ces systèmes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Abad](#)

**Circonscription :** Ain (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93418

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 février 2016](#), page 1478

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)